

Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 2020-00610-SIMONIN
 Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
 Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
 Date du repérage : 01/02/2020

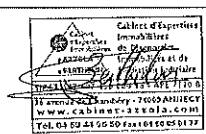
Adresse du bien immobilier Localisation du ou des bâtiments : Département : ... Haute-Savoie Adresse : 16 RUE DU PONT DE THE Commune : 74940 ANNECY-LE-VIEUX Section cadastrale AT, Parcelle numéro 66, Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Lot numéro Non communiqué,	Donneur d'ordre / Propriétaire : Donneur d'ordre : Mr BUSSIERE DE NERCY DE VESTU 150 RUE DE LA PAGERE 69500 BRON Propriétaire : Mme SIMONIN Marcelle 16 RUE DU PONT DE THE 74940 ANNECY-LE-VIEUX
--	---

Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		Le propriétaire	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	Florent BERTHELIN
N° de certificat de certification	8066315 n. 25/10/2017
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France
Organisme d'assurance professionnelle	AXA ASSURANCE
N° de contrat d'assurance	4200162504
Date de validité :	01/02/2019

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	Niton XLp 300 / 25153
Nature du radionucléide	109 Cd
Date du dernier chargement de la source	01/09/2015
Activité à cette date et durée de vie de la source	1480 MBq

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	221	46	171	4	0	0
%	100	21 %	77 %	2 %	0 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par Florent BERTHELIN le 01/02/2020 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.	
---	---

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 1 et/ou 2. Par conséquent, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	3
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.1 L'appareil à fluorescence X	3
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	4
2.3 Le bien objet de la mission	4
3. Méthodologie employée	4
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	5
3.2 Stratégie de mesurage	5
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	5
4. Présentation des résultats	5
5. Résultats des mesures	6
6. Conclusion	13
6.1 Classement des unités de diagnostic	13
6.2 Recommandations au propriétaire	13
6.3 Commentaires	14
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	14
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	14
7. Obligations d'informations pour les propriétaires	15
8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	15
8.1 Textes de référence	15
8.2 Ressources documentaires	16
9. Annexes	16
9.1 Notice d'Information	16
9.2 Illustrations	17
9.3 Analyses chimiques du laboratoire	17

Nombre de pages de rapport : 17

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 2

1. Rappel de la commande et des références réglementaires**Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP**

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission**2.1 L'appareil à fluorescence X**

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	Niton XLp 300	
N° de série de l'appareil	25153	
Nature du radionucléide	109 Cd	
Date du dernier chargement de la source	01/09/2015	Activité à cette date et durée de vie : 1480 MBq
Autorisation ASN (DGSNR)	N° 1232098372	Date d'autorisation 03/09/2015
	Date de fin de validité de l'autorisation 11/09/2020	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	BERTHELIN FLORENT	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	Mr BERTHELIN FLORENT	

Étalon : FONDIS ; 226722 ; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Étalonnage entrée	1	07/02/2018	1 (+/- 0,1)
Étalonnage sortie	354	07/02/2018	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	16 RUE DU PONT DE THE 74940 ANNECY-LE-VIEUX
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maisons individuelles)
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Lot numéro Non communiqué, Section cadastrale AT, Parcelle numéro 66,
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	Mme SIMONIN Marcelle 16 RUE DU PONT DE THE 74940 ANNECY-LE-VIEUX
L'occupant est :	Le propriétaire
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	01/02/2020
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

**1er étage - Entrée,
1er étage - Cuisine,
1er étage - Buanderie,
1er étage - Wc,
1er étage - Séjour,
1er étage - Terrasse,
2ème étage - Mezzanine,
2ème étage - Dégagement,
2ème étage - Salle de bain,**

**2ème étage - Wc,
2ème étage - Chambre 1,
3ème étage - Palier,
3ème étage - Mezzanine,
3ème étage - Chambre 2,
3ème étage - Salle de bain,
Rez de chaussée - Débarras,
Rez de chaussée - Chaufferie,
Rez de chaussée - Studio,
Rez de chaussée - Salle de bains wc**

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Néant

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du

plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser. Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
1er étage - Entrée	18	-	18 (100 %)	-	-	-
1er étage - Cuisine	14	4 (29 %)	10 (71 %)	-	-	-
1er étage - Buanderie	8	-	8 (100 %)	-	-	-
1er étage - Wc	8	1 (12,5 %)	7 (87,5 %)	-	-	-
1er étage - Séjour	18	9 (50 %)	9 (50 %)	-	-	-
2ème étage - Mezzanine	15	4 (27 %)	9 (60 %)	2 (13 %)	-	-
2ème étage - Dégagement	19	-	17 (89 %)	2 (11 %)	-	-
2ème étage - Salle de bain	16	5 (31 %)	11 (69 %)	-	-	-
2ème étage - Wc	8	-	8 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 1	10	-	10 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Palier	8	-	8 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Mezzanine	6	-	6 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Chambre 2	20	-	20 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Salle de bain	10	8 (80 %)	2 (20 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Débarras	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Chauffage	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Studio	22	1 (5 %)	21 (95 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Salle de bains wc	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
TOTAL	221	46 (21 %)	171 (77 %)	4 (2 %)	-	-

1er étage - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
3					partie haute (> 1m)	0,37			
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
5					partie haute (> 1m)	0,07			
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
7					partie haute (> 1m)	0,37			
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
9					partie haute (> 1m)	0,12			
10		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,24		0	
11					mesure 2	0,29			
12		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,12		0	
13					mesure 2	0,37			
14	D	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,41		0	
15					partie haute	0,27			
16	D	Huisserie Fenêtre 1	Bois	Vernis	partie basse	0,36		0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
17		intérieure			partie haute	0,33			
18	D	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,1		0	
19					partie haute	0,41			
20	D	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,31		0	
21					partie haute	0,31			
22	A	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,44		0	
23					partie haute	0,31			
24	A	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,42		0	
25					partie haute	0,02			
26	A	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,43		0	
27					partie haute	0,45			
28	A	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,24		0	
29					partie haute	0,44			
30	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,28		0	
31					partie haute (> 1m)	0,04			
32	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,34		0	
33					partie haute (> 1m)	0,11			
34	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
35					partie haute (> 1m)	0,33			
36	C	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
37					partie haute (> 1m)	0,29			

1er étage - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
38	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
39					partie haute (> 1m)	0,32			
40	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
41					partie haute (> 1m)	0,38			
42	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
43					partie haute (> 1m)	0,36			
44	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
45					partie haute (> 1m)	0,37			
46		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,38		0	
47					mesure 2	0,26			
48		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,34		0	
49					mesure 2	0,39			
-	A	Fenêtre intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
50	D	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43		0	
51					partie haute (> 1m)	0,4			
52	D	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
53					partie haute (> 1m)	0,15			
54	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
55					partie haute (> 1m)	0,42			
56	C	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
57					partie haute (> 1m)	0,1			

1er étage - Buanderie

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
58	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
59					partie haute (> 1m)	0,36			
60	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
61					partie haute (> 1m)	0,09			
62	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,45		0	
63					partie haute (> 1m)	0,33			
64	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
65					partie haute (> 1m)	0,41			
66		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,43		0	
67					mesure 2	0,08			
68		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,44		0	
69					mesure 2	0,26			
70	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
71					partie haute (> 1m)	0,22			
72	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
73					partie haute (> 1m)	0,35			

1er étage - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
74	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
75					partie haute (> 1m)	0,29			
76	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
77					partie haute (> 1m)	0,01			
78	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
79					partie haute (> 1m)	0,24			
80	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
81					partie haute (> 1m)	0,18			
82		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,34		0	
83					mesure 2	0,16			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
84	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01		0	
85					partie haute (> 1m)	0,09			
86	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
87					partie haute (> 1m)	0,39			

1er étage - Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
88	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
89					partie haute (> 1m)	0,09			
90	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
91					partie haute (> 1m)	0,31			
92	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
93					partie haute (> 1m)	0			
94	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
95					partie haute (> 1m)	0,39			
96		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,26		0	
97					mesure 2	0,13			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 1 intérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huissier Fenêtre 1 intérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 1 extérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huissier Fenêtre 1 extérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 2 intérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huissier Fenêtre 2 intérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 2 extérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huissier Fenêtre 2 extérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
98	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
99					partie haute (> 1m)	0,15			
100	A	Huissier Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
101					partie haute (> 1m)	0,1			
102	C	Volet 1	Bois	Vernis	partie basse	0,38		0	
103					partie haute	0,39			
104	D	Volet 2	Bois	Vernis	partie basse	0,09		0	
105					partie haute	0,11			

2ème étage - Mezzanine

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
106	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
107					partie haute (> 1m)	0,4			
108	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06		0	
109					partie haute (> 1m)	0,21			
110	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
111					partie haute (> 1m)	0,26			
112	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
113					partie haute (> 1m)	0,35			
114		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,13		0	
115					mesure 2	0,41			
116		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
117					mesure 2	0,45			
-	B	Fenêtre intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huissier Fenêtre intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huissier Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
118	A	Porte 1	bois	peinture	partie basse (< 1m)	12,3	Non dégradé	1	
119	A	Huissier Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
120					partie haute (> 1m)	0,03			
121	C	Huissier Porte 2	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0,05		1	
122					partie basse (< 1m)	3,9			
123	B	Embrasure fenêtre	plâtre	Peinture	mesure 1	0,25		0	
124					mesure 2	0,29			
125	B	Volet	Bois	Vernis	partie basse	0,09		0	
126					partie haute	0,31			

2ème étage - Dégagement

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
127	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
128					partie haute (> 1m)	0,07			
129	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
130					partie haute (> 1m)	0,35			
131	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
132					partie haute (> 1m)	0,31			
133	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
134					partie haute (> 1m)	0,17			
135		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,32		0	
136					mesure 2	0,31			
137		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,38		0	
138					mesure 2	0,4			
139	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
140					partie haute (> 1m)	0,04			
141	A	Huissier Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8,2	Non dégradé	1	
142	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
143					partie haute (> 1m)	0,15			
144	D	Huissier Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3,5		1	
145					partie haute (> 1m)	0,11			
146	B	Huissier Porte 2	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0,37		0	
147					mesure 3 (> 1m)	0,24			
148	C	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
149					partie haute (> 1m)	0,26			
150	C	Huissier Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
151					partie haute (> 1m)	0			
152	C	Porte 4	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0,13		0	
153					partie basse (< 1m)	0,36			
154					partie haute (> 1m)	0,39			

155	C	Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2	0	
156					partie haute (> 1m)	0,08		
157					mesure 3 (> 1m)	0,16		
158	D	Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32	0	
159					partie haute (> 1m)	0,38		
160					partie basse (< 1m)	0,07		
161	D	Huisserie Porte 5	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,14	0	
162					mesure 3 (> 1m)	0,39		
163					partie basse (< 1m)	0,31		
164	A	Porte 6	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,29	0	
165					partie basse (< 1m)	0,45		
166					partie haute (> 1m)	0,27		
167	A	Huisserie Porte 6	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0,09	0	

2ème étage - Salle de bain

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
168	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,39		0	
169					partie haute (> 1m)	0,13			
170	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,27		0	
171					partie haute (> 1m)	0,27			
172	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,2		0	
173					partie haute (> 1m)	0,15			
174	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,42		0	
175					partie haute (> 1m)	0,05			
176		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,14		0	
177					mesure 2	0,15			
-	D	Fenêtre intérieure	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-			Huisserie Fenêtre intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM
-	D	Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
178	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
179					partie haute (> 1m)	0,1			
180	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
181					partie haute (> 1m)	0,31			
182	A	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
183					partie haute (> 1m)	0,01			
184	A	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
185					partie haute (> 1m)	0,44			
186	A	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33		0	
187					partie haute (> 1m)	0,19			
188	A	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
189					partie haute (> 1m)	0,08			

2ème étage - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
190	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,45		0	
191					partie haute (> 1m)	0,04			
192	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,2		0	
193					partie haute (> 1m)	0,22			
194	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,22		0	
195					partie haute (> 1m)	0,06			
196	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,09		0	
197					partie haute (> 1m)	0,32			
198		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,01		0	
199					mesure 2	0,37			
200		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,18		0	
201					mesure 2	0,41			
202	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
203					partie haute (> 1m)	0,18			
204	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
205					partie haute (> 1m)	0,07			

2ème étage - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
206	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,44		0	
207					partie haute (> 1m)	0,2			
208	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,17		0	
209					partie haute (> 1m)	0,36			
210	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,05		0	
211					partie haute (> 1m)	0,05			
212	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,31		0	
213					partie haute (> 1m)	0,26			
214	E	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,09		0	
215					partie haute (> 1m)	0,28			
216	F	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,37		0	
217					partie haute (> 1m)	0,26			
218		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,19		0	
219					mesure 2	0,18			
220		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,03		0	
221					mesure 2	0,36			
222	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
223					partie haute (> 1m)	0,21			
224	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
225					partie haute (> 1m)	0,42			

3ème étage - Palier

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
226	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,32		0	
227					partie haute (> 1m)	0,16			
228	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,11		0	
229					partie haute (> 1m)	0,22			
230	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,19		0	
231					partie haute (> 1m)	0,1			
232	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,31		0	
233					partie haute (> 1m)	0,03			
234		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,1		0	
235					mesure 2	0,39			
236		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,22		0	
237					mesure 2	0,27			
238	D	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
239					partie haute (> 1m)	0,26			
240	D	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,12		0	
241					partie haute (> 1m)	0,02			

3ème étage - Mezzanine

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
242	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,37		0	
243					partie haute (> 1m)	0,37			
244	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,01		0	
245					partie haute (> 1m)	0,41			
246	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,4		0	
247					partie haute (> 1m)	0,15			
248	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,38		0	
249					partie haute (> 1m)	0,39			
250		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,03		0	
251					mesure 2	0,02			
252		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,16		0	
253					mesure 2	0,03			

3ème étage - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
254	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,34		0	
255					partie haute (> 1m)	0,29			
256	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,11		0	
257					partie haute (> 1m)	0,19			
258	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,26		0	
259					partie haute (> 1m)	0,26			
260	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,19		0	
261					partie haute (> 1m)	0,18			
262	E	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,36		0	
263					partie haute (> 1m)	0,01			
264	F	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,35		0	
265					partie haute (> 1m)	0,42			
266		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,12		0	
267					mesure 2	0,28			
268		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,22		0	
269					mesure 2	0,44			
270	E	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,41		0	
271					partie haute	0,37			
272	E	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,31		0	
273					partie haute	0,24			
274	E	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,12		0	
275					partie haute	0,22			
276	E	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,28		0	
277					partie haute	0,23			
278	F	Fenêtre 2 Intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,35		0	
279					partie haute	0,17			
280	F	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,25		0	
281					partie haute	0,09			
282	F	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,3		0	
283					partie haute	0,14			
284	F	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,36		0	
285					partie haute	0,35			
286	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
287					partie haute (> 1m)	0,16			
288	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
289					partie haute (> 1m)	0,3			
290	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21		0	
291					partie haute (> 1m)	0,15			
292	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,29		0	
293					partie haute (> 1m)	0,36			

3ème étage - Salle de bain

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
294	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
295					partie haute (> 1m)	0			
296	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
297					partie haute (> 1m)	0,22			

Rez de chaussée - Débarras

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
298	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
299					partie haute (> 1m)	0,02			
300	A	Huissierie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,12		0	
301					partie haute (> 1m)	0,29			

Rez de chaussée - Chaufferie

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
302	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
303					partie haute (> 1m)	0,31			
304	A	Huissierie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,44		0	
305					partie haute (> 1m)	0,36			

Rez de chaussée - Studio

Nombre d'unités de diagnostic : 22 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
306	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
307					partie haute (> 1m)	0,08			
308	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
309					partie haute (> 1m)	0,38			
310	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
311					partie haute (> 1m)	0,18			
312	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
313					partie haute (> 1m)	0,05			
314	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
315					partie haute (> 1m)	0,04			
316	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
317					partie haute (> 1m)	0,08			
318		Plafond	Plâtre	Tapiserie	mesure 1	0,07		0	
319					mesure 2	0,27			
-		Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
320	E	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,16		0	
321					partie haute	0,41			
322	E	Huissierie Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,39		0	
323					partie haute	0,17			
324	E	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,16		0	
325					partie haute	0,08			
326	E	Huissierie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,08		0	
327					partie haute	0,12			
328	F	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
329					partie haute	0,4			
330	F	Huissierie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
331					partie haute	0,1			
332	F	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,41		0	
333					partie haute	0,39			
334	F	Huissierie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,09		0	
335					partie haute	0,37			
336	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
337					partie haute (> 1m)	0,4			
338	A	Huissierie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
339					partie haute (> 1m)	0,29			
340	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
341					partie haute (> 1m)	0,02			
342	C	Huissierie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
343					partie haute (> 1m)	0,3			
344	F	GRILLE	Métal	Peinture	mesure 1	0,01		0	
345					mesure 2	0,08			
346	E	GRILLE	Métal	Peinture	mesure 1	0,26		0	
347					mesure 2	0,23			

Rez de chaussée - Salle de bains wc

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

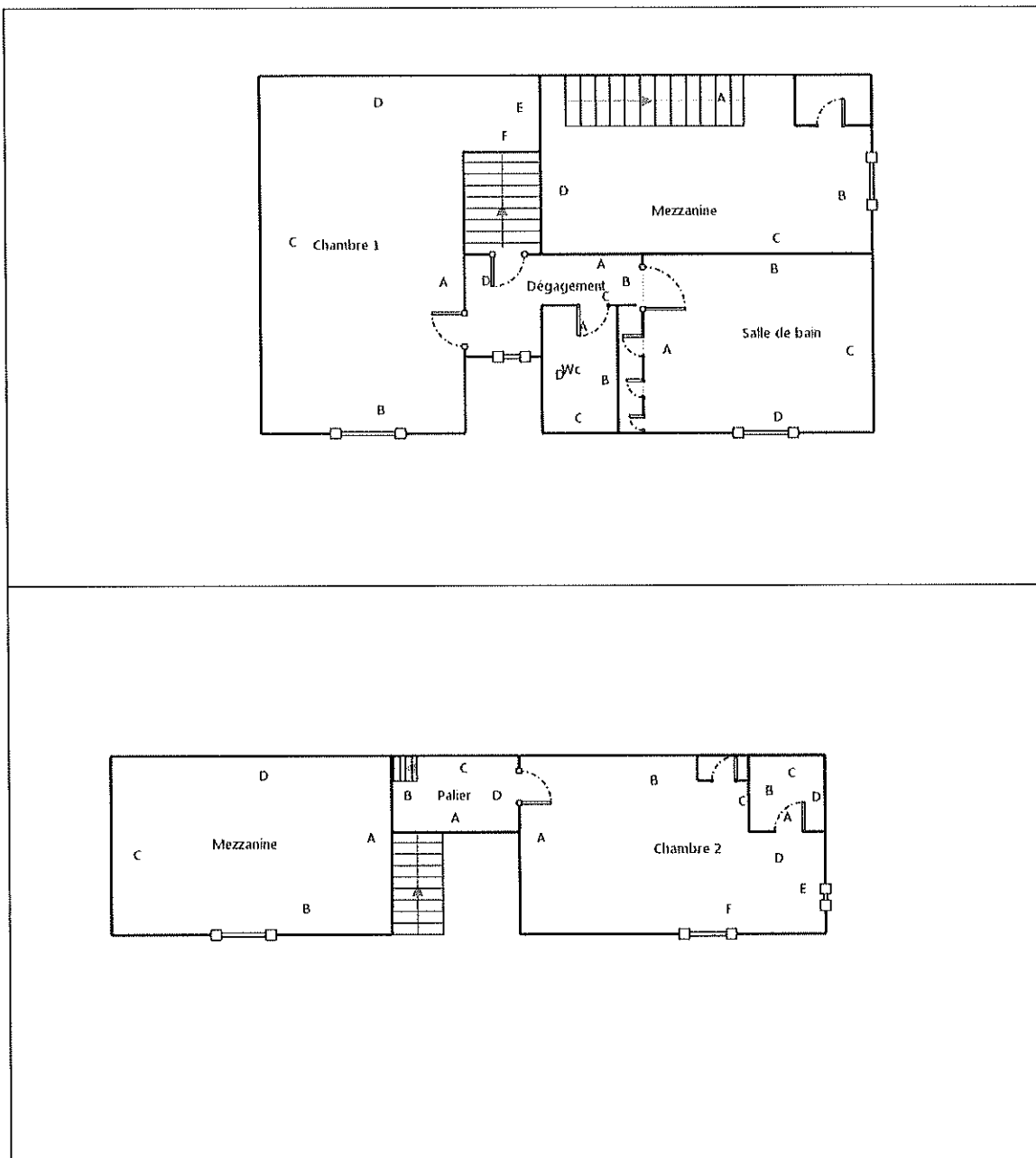
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
348		Plafond	Plâtre	Tapiserie	mesure 1	0,36		0	
349					mesure 2	0,23			
350	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19		0	
351					partie haute (> 1m)	0,25			
352	A	Huissierie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
353					partie haute (> 1m)	0,01			

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage





6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	221	46	171	4	0	0
%	100	21 %	77 %	2 %	0 %	0 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (non dégradé, non visible, état d'usage) sur certaines unités de diagnostic, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 31/01/2021).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Mme SIMONIN Marcella

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant